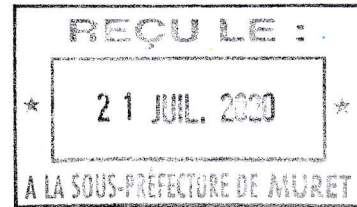


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BAX



DELIBERATION DE CREATION D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF N° 2020/22

Le 8 juin 2020, à 18 heures, à BAX se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr MANFRIN Jean-Marc, convoqués le 30/05/2020.

Étaient présents: MARTY Lætitia, BIAU Jean-Luc, GALY-BRUSQUET Pierre, LE LURON Renaud, PAREDES Baptiste, ROSELLO José, MANFRIN Jean Marc

Le secrétaire de séance a été assuré par MARTY Lætitia.

Le Maire informe l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la démission de la secrétaire, il convient de créer un poste.

Le Maire propose à l'assemblée:

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 4 heures hebdomadaire, soit 4/35ème, pour assurer le secrétariat de la Mairie à compter du 1er octobre 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

d'adopter la proposition du Maire,
de modifier ainsi le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ:

à l'unanimité des membres présents.

Fait à BAX le, 8 juin 2020

Le Maire,
MANFRIN Jean-Marc

Transmis au représentant de l'État le: 20/07/2020

Publié le: 20/07/2020

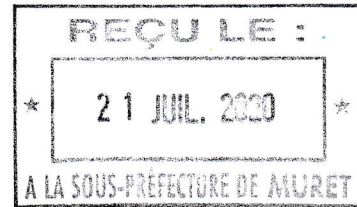
Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente décision, en courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Manfrin', written over the bottom part of the circular seal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BAX



DELIBERATION DE CREATION D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF N° 2020/22

Le 8 juin 2020, à 18 heures, à BAX se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr MANFRIN Jean-Marc, convoqués le 30/05/2020.

Étaient présents: MARTY Lætitia, BIAU Jean-Luc, GALY-BRUSQUET Pierre, LE LURON Renaud, PAREDES Baptiste, ROSELLO José, MANFRIN Jean Marc

Le secrétaire de séance a été assuré par MARTY Lætitia.

Le Maire informe l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la démission de la secrétaire, il convient de créer un poste.

Le Maire propose à l'assemblée:

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 4 heures hebdomadaire, soit 4/35ème, pour assurer le secrétariat de la Mairie à compter du 1er octobre 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

d'adopter la proposition du Maire,
de modifier ainsi le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ:

à l'unanimité des membres présents.

Fait à BAX le, 8 juin 2020

Le Maire,
MANFRIN Jean-Marc

Transmis au représentant de l'État le: 20/07/2020

Publié le: 20/07/2020

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente décision, en courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Manfrin', written over the bottom part of the circular seal.